



*Bourganeuf  
Royère de Vassivière*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2007/12/08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	25

**DATE DE LA CONVOCATION**

**12 décembre 2007**

L'an deux mille sept, le 20 décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Faux Mazuras, sur la convocation en date du 12 décembre 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, SARTOUX, MICHAUD, MAZIERE, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, MORE, MEYER, BARLET, PAROT

Mmes SPRINGER, LAROUDIE, DUMEYNIÉ, BETTON

Suppléantes : Mme BOUDERIAU

Excusés : MM. CHOMETTE, DEBESSON, FLOIRAT, CALOMINE, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes MAZIERE, BATTISTON, JOUANNETAUD, LEMEIGNAN

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET GENERAL**

↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes concernant principalement les opérations d'ordre relatives aux études suivies de travaux et aux opérations achevées

↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➔ Ajustement du budget «Budget Général»

⇒ Section d'investissement : chapitre 041 globalisé pour opérations patrimoniales

⇒ Recettes

2031	Titre Etude Chemins de randonnée	2 992.39 €
2128	Titre Mourné	3 937.88 €
	Titre Chemins de randonnée	1 715.35 €
2318	Titre Mourné	4 444.34 €
	Titre Restauration de rivières	98 867.66 €
		<hr/> 111 957.62 €

⇒ Dépenses

2111	Mandat Mourné	8382.22 €
2113	Mandat Mazure	1 715.35 €
2128	Mandat Etude Chemins de randonnée	2 992.39 €
	Mandat Restauration de rivières	98 867.66 €
		<hr/> 111 957.62 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

A Bourgneuf, le 21 décembre 2007  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD